

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_7_19

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 03 Septembre 2024

Présents : 27

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Programme Jeunesse
2024, demande de subvention
au département de l'Ardèche**

Pouvoirs :

Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur MANIFACIER Christian a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Jean-Paul
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Dans le cadre de son plan jeunesse, le Département de l'Ardèche soutient les politiques jeunesse des EPCI qui ont signé une CTG. L'objectif à terme est de soutenir des actions nouvelles, transversales sport /jeunesse /culture qui associent les jeunes.

Pour 2024, il s'agit d'un conventionnement d'un an.

Le budget total prévisionnel de ce programme d'actions jeunesse 2024 est estimé à 44 177.10 €. Il comprend :

- Passe ton BAFA 2024,
- Soutien au secteur jeunesse du centre socio-culturel,
- Accompagnement des jeunes à travers le Foyer Socio-Éducatif et le Planning Familial,
- Soutien à la mobilité des jeunes.

La Communauté de communes sollicite le Conseil Départemental pour une subvention de 15 000 € dans ce cadre.

Après délibération,

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet jeunesse et le plan de financement tel que présenté au Département de l'Ardèche,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions correspondantes au titre des fonds du Département de l'Ardèche auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche,
- **AUTORISE**, le Président à signer au nom de la collectivité les conventions à venir entre le Département et la collectivité pour l'année 2024.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240909-D_2024_7_19-DE



Emis le 09/09/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le